



Rapport annuel

Imprimerie Chirat

**Résultats de l'exercice
2018 / 2019**



Société cotée au Marché Euronext Access



Jacques CHIRAT
Président Directeur Général

Au cours de cet exercice et malgré une situation économique nationale peu favorable, notre entreprise a amélioré son activité avec une hausse de 5 %.

Nos derniers investissements, au cours de cette année, ont contribué au développement de notre chiffre d'affaires.

Cette dynamique nous permet ainsi de poursuivre nos projets d'acquisition de moyens de production de dernière génération.

La fidélité de nos clients, partenaires et actionnaires et l'implication de nos salariés favorisent la poursuite du développement de notre société.

Sommaire

- | | |
|---|--|
| 2 Historique et évolution de l'entreprise
Cours et volumes boursiers
Chiffres clés | 10 Compte de résultat du Groupe CHIRAT |
| 3 Organigramme du groupe
Organigramme fonctionnel | 11 Annexe des comptes consolidés |
| 4 Rapport de gestion du groupe consolidé | 14 Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes consolidés |
| 4 Rapport de gestion présenté
à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 20 décembre 2019 | 16 Bilan actif et passif de l'Imprimerie CHIRAT SA |
| 8 Texte des projets de résolutions proposées
à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 20 décembre 2019 | 17 Compte de résultat de l'Imprimerie CHIRAT SA |
| 9 Bilan actif et passif du Groupe CHIRAT | 18 Annexe aux comptes annuels |
| | 22 Tableau financier des cinq derniers exercices |
| | 22 Rapport général du commissaire aux comptes |
| | 24 Rapport spécial du commissaire aux comptes |

Historique et évolution de l'entreprise

L'Imprimerie Chirat a été créée en 1911 par Joseph Chirat.

Depuis ses débuts, l'entreprise a connu de nombreuses évolutions grâce à ses investissements technologiques et ses agrandissements successifs qui lui ont permis de se positionner dans le top 50 des imprimeries françaises. Aujourd'hui, 20 000 m² de bâtiments composent l'usine et ses bureaux administratifs, au sein desquels 200 salariés (100 salariés en 1980) perpétuent le savoir-faire de l'entreprise.

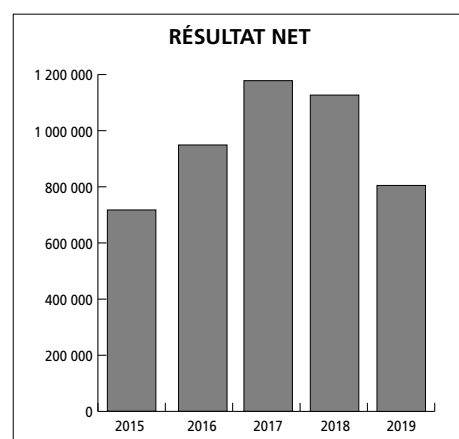
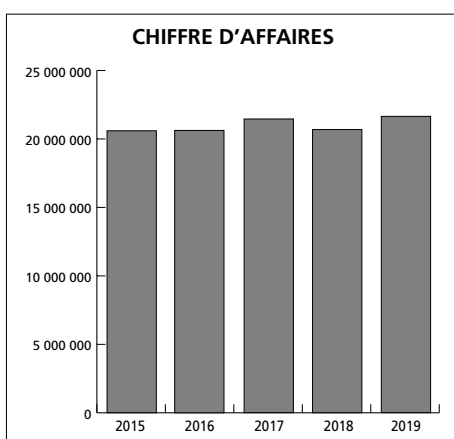
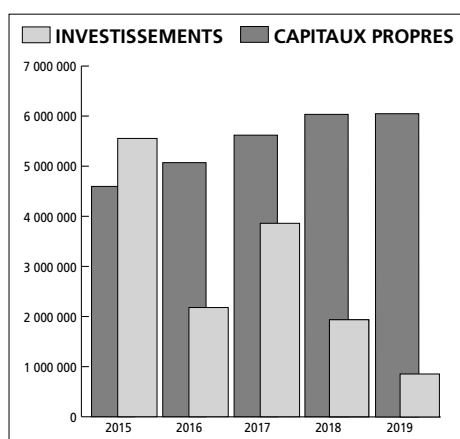
Les investissements réguliers de ces trois dernières années pour le renouvellement des équipements en pré-presses et finition ainsi que l'acquisition de nou-

velles presses offset de dernière technologie ont permis à l'entreprise d'assurer son développement et affirmer son autonomie. L'Imprimerie Chirat intègre sur un seul site de production l'ensemble des métiers de la chaîne graphique : pré-presses, impression, façonnage et routage.

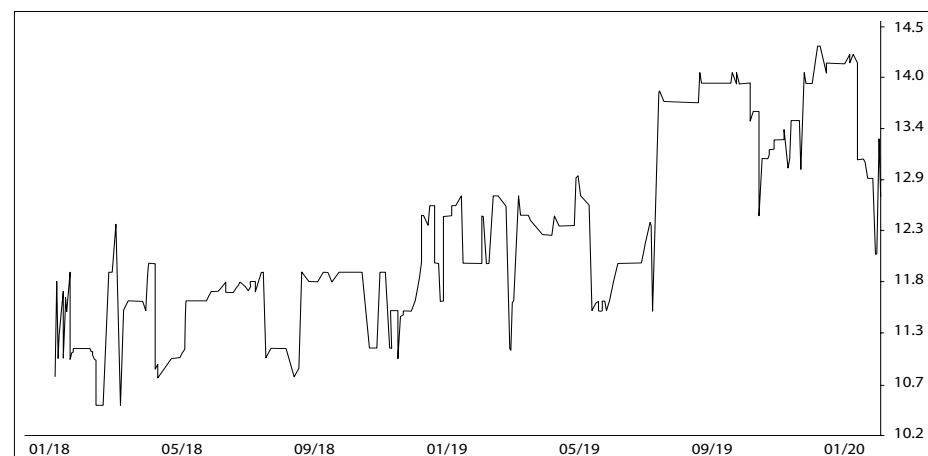
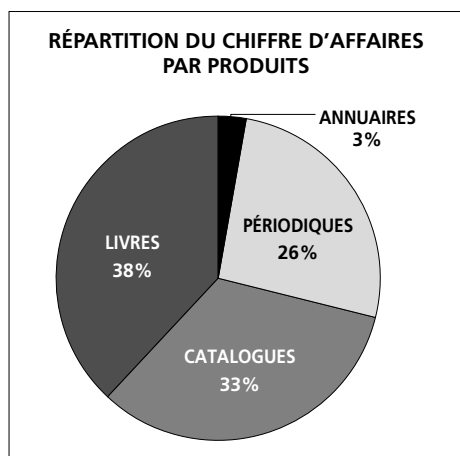
L'entreprise maintient ainsi une production de qualité et des délais optimisés pour la fabrication de catalogues, guides, annuaires et brochures, magazines et revues, livres et beaux livres. Son développement commercial (acquisition de bureaux parisiens dès 1960 et lyonnais dès 1990) lui confère un rayonnement national auprès d'industriels, éditeurs, institutionnels, collectivités et agences. Ces derniers peuvent apprécier une visite de l'entreprise grâce au centre d'accueil clientèle mis à leur disposition depuis 2009.

Dans l'objectif d'affirmer son dynamisme, l'entreprise mise également sur les avantages de l'internet avec notamment la création depuis 2015 de la plateforme e-commerce Book Spirit pour la fabrication de beaux livres.

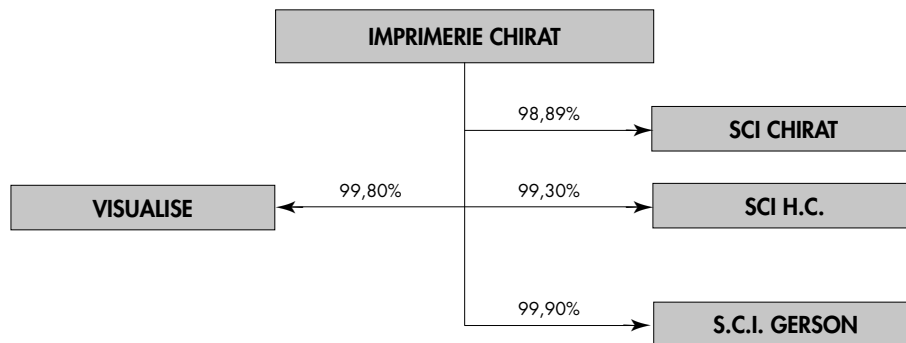
Chiffres Clés



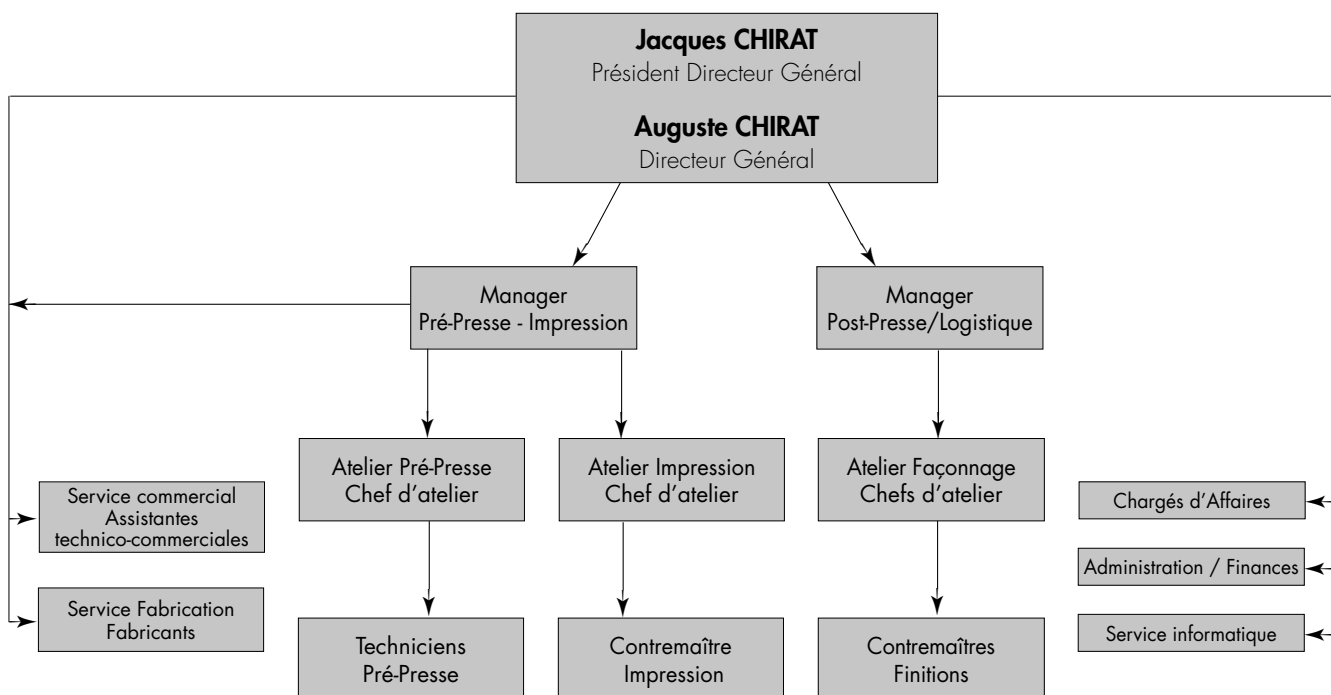
Cours boursiers



Organigramme du groupe



Organigramme fonctionnel



Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 décembre 2019

Rapport de groupe - Exercice clos le 30 septembre 2019

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-26 du Code de commerce nous vous présentons notre rapport sur les comptes consolidés arrêtés au 30 septembre 2019.

Le présent rapport examine la situation du Groupe, conformément aux dispositions légales.

Au 30 septembre 2019, le périmètre de consolidation du Groupe comprenait les sociétés suivantes :

- « VISUALISE »,
- « S.C.I. GERSON - H.F. »,
- « S.C.I. H.C. »,
- « S.C.I. CHIRAT ».

Situation et activité du groupe au cours de l'exercice écoulé

Nous ne constatons aucun fait significatif au cours de l'exercice 2019 au niveau du groupe.

Les comptes consolidés restent une image sensiblement rapprochée des comptes sociaux de la Société « IMPRIMERIE CHIRAT », les sociétés composant le périmètre d'intégration ayant principalement une activité immobilière.

Il en résulte que le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe s'est élevé à 21 635 621 euros contre 20 679 007 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat consolidé après impôt est bénéficiaire de 671 068 euros contre un résultat bénéficiaire de 949 735 euros pour l'exercice précédent.

Le total du bilan est de 18 167 631 euros contre 20 351 790 euros pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres sont positifs de 6 322 546 euros contre 6 451 604 euros pour l'exercice précédent.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société va s'efforcer de maintenir son activité malgré un marché très concurrentiel en provenance des Pays de l'Est, de l'Espagne et de l'Italie.

Situation de la Société à la date du présent rapport

Aucun évènement n'est intervenu à ce jour.

Activités en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, le Groupe via la Société a poursuivi son programme de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé dans le but de créer de nouveaux produits, vecteurs de croissance.

Analyse de l'évolution des affaires et des résultats et de la situation financière

Nos moyens techniques et humains devraient nous permettre de conforter l'activité et de maintenir les résultats de l'entreprise dans un contexte toujours très concurrentiel.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés.

Le Conseil d'administration
Jacques CHIRAT

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 décembre 2019

Rapport du Conseil d'administration

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société « IMPRIMERIE CHIRAT » (ci-après la « Société ») au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Et en application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6 du Code de commerce, nous vous présentons également notre rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Première partie

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2019

SITUATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

La Société a enregistré une augmentation du chiffre d'affaires de 4,63 % et ce dans un contexte de concurrence internationale significative.

Nous n'enregistrons pas de variation au niveau de notre marge brute.

Malgré la hausse de notre chiffre d'affaires, notre résultat courant est en baisse impacté par une hausse de nos charges d'exploitation.

La Société a continué sa politique d'investissement conforme aux exercices précédents.

ÉVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que notre Société a poursuivi son programme de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé dans le but de créer de nouveaux produits, vecteurs de croissance.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous nous efforçons de maintenir notre activité pour ce nouvel exercice malgré notre marché très concurrentiel.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Concernant les filiales et participations, nous vous apportons les informations suivantes, à savoir :

1. Nous possédons une participation de 99,80 % dans le capital de la société « VISUALISE », Société à Responsabilité Limitée au capital de 15 244,90 euros, ayant son siège social à LYON (69005) – 3, place Gerson, immatriculée sous le numéro 400 283 875 R.C.S. LYON.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019, la société « VISUALISE » a dégagé un bénéfice de 9,07 euros pour un chiffre d'affaires de 780 euros.

2. Nous possédons une participation de 98,89 % dans le capital de la société « S.C.I. CHIRAT », Société Civile Immobilière au capital de 137 204,12 euros, ayant son siège social à PARIS (75005) – 73, rue du Cardinal Lemoine, immatriculée sous le numéro 401 370 416 R.C.S. PARIS.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société « S.C.I. CHIRAT » a dégagé un bénéfice de 12 055,46 euros pour un chiffre d'affaires de 26 550,64 euros.

3. Nous possédons une participation de 99,90 % dans le capital de la société « S.C.I. GERSON – H.F. », Société Civile Immobilière au capital de 1 524,49 euros, ayant son siège social à LYON (69005) – 3, place Gerson, immatriculée sous le numéro 315 631 408 R.C.S. LYON.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société « S.C.I. GERSON – H.F. » a dégagé un bénéfice de 15 066,72 euros pour un chiffre d'affaires de 15 144,64 euros.

4. Nous possédons une participation de 99,30 % dans le capital de la société « S.C.I. H.C. », Société Civile Immobilière au capital de 216 477,60 euros, ayant son siège social à PARIS (75005) – 73, rue du Cardinal Lemoine, immatriculée sous le numéro 401 369 830 R.C.S. PARIS.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société « S.C.I. H.C. » a dégagé un bénéfice de 31 687,14 euros pour un chiffre d'affaires de 31 861,84 euros.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

- S.A.R.L. « VISUALISE » : 99,80 %
- S.C.I. « S.C.I. GERSON - H.F. » 99,90 %

- S.C.I. « S.C.I. H.C. » : 99,30 %

- S.C.I. « S.C.I. CHIRAT » : 98,89 %

Ces Sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.

Conformément à l'article R. 233-19 du Code de commerce, nous avons informé les sociétés « VISUALISE », « S.C.I. H.C. », « S.C.I. CHIRAT » et « S.C.I. GERSON - H.F. » que nous détenons une participation dans leur capital supérieure à 10 %.

SUCCURSALES

En application des dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous indiquons la succursale existante au cours de l'exercice :

- 1 succursale à LYON (69005) - 3, place Gerson - 405 880 535 R.C.S. LYON

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 30 septembre 2019 était de 0,1715 %.

INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux principes établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (voir tableaux page suivante).

PRÊTS INTER-ENTREPRISES

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L. 511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et financier.

SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L. 464-2, I, al. 5 du Code de commerce.

EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 21 635 621,79 euros contre 20 679 007,23 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 4,63 %.

- Le total des produits d'exploitation s'élève à 21 872 902,39 euros contre 21 217 737,66 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 3,09 %.

- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 20 892 450,88 euros contre 19 936 625,80 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 4,79 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 980 451,51 euros contre 1 281 111,86 euros au titre de l'exercice précédent.

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					98
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)	199 414,46 TTC	27 626,61 TTC	5 365,43 TTC	18 764,71 TTC	251 171,21 TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	1,36 %	0,19 %	0,04 %	0,13 %	1,71 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 53 jours en moyenne Délais légaux : 45 jours FDM				

Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					302
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)	532 692,22 TTC	176 409,75 TTC	98 036,42 TTC	284 052,57 TTC	1 091 190,96 TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	2,24 %	0,74 %	0,41 %	1,19 %	4,59 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 58 jours en moyenne Délais légaux : 45 jours FDM				

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5 266 866,37 euros contre 5 211 021,68 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 886 780,08 euros contre 1 820 171,39 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 187 contre 196 au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de - 2 890,35 euros contre 2 710,72 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 977 561,16 euros contre 1 283 822,58 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de - 2 176,83 euros contre 30 461,67 euros au titre de l'exercice précédent et de l'impôt sur les bénéfices de 134 847 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 805 060,33 euros contre un bénéfice de 1 127 016,25 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 13 478 415,06 euros contre 13 944 023,62 euros pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

COMPTES CONSOLIDÉS

Au 30 septembre 2019, le périmètre de consolidation du Groupe CHIRAT comprenait les sociétés suivantes :

- S.A.R.L. « VISUALISE » :	99,80 %
- S.C.I. « S.C.I. GERSON - H.F. » :	99,90 %
- S.C.I. « S.C.I. H.C. » :	99,30 %
- S.C.I. « S.C.I. CHIRAT » :	98,89 %

Nous vous demandons conformément aux articles L. 225-100 et L. 223-16 du Code de commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés.

Les dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, précisent que toutes les informations visées audit article R. 225-102 du Code de commerce, concernant le contenu du rapport de gestion sont également applicables au rapport sur la gestion du groupe, qui peut être inclus dans le rapport de gestion de la société.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 805 060,33 euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice 805 060,33 euros

Affectation :

A titre de dividende 639 950,40 euros

Au compte « Autres réserves », soit 165 109,93 euros

Distribution de dividendes

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire serait donc de 0,76 euros.

Le dividende en numéraire serait mis en paiement au siège social à compter du 17 janvier 2020.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30 %, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2016	698 893 €	/	/
30 septembre 2017	799 938 €	/	/
30 septembre 2018	799 938 €	/	/

à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 36 751 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

OBSERVATIONS DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Le Comité Social et Economique n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Deuxième partie Rapport sur le gouvernement d'entreprise

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Monsieur Jacques CHIRAT :

- Administrateur - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT »
- Président de la S.A.S. « SOCIÉTÉ CHIRAT FINANCES »
- Gérant de la S.A.R.L. « VISUALISE »
- Gérant de la S.C.I. « S.C.I. GERSON – H.F. »
- Gérant de la S.C.I. « S.C.I. H.C. »
- Gérant de la S.C.I. « S.C.I. CHIRAT »

Monsieur André CHIRAT :

- Administrateur de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT »

Monsieur Auguste CHIRAT :

- Administrateur de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT »

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ MÈRE AVEC UNE FILIALE

Aucune convention de la nature de celles visées par l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce n'a été relevée sur l'exercice.

TABLEAU SUR LES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (C. COM L. 225-37-4 3°)

Nous vous rappelons qu'il n'existe actuellement aucune délégation en cours de validité accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Il est ici rappelé que la Société n'est pas une Société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. En conséquence, les dispositions des alinéas 5 à 9 inclus de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce ne lui sont pas applicables.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous pourriez juger utiles.

Le Conseil d'administration
Jacques CHIRAT

Texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 décembre 2019

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les comptes consolidés au 30 septembre 2019 lui ont été présentés ainsi que le rapport sur la gestion du Groupe.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2019, approuve lesdits comptes consolidés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 805 060,33 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 36 751 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 805 060,33 euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice 805 060,33 euros

Affectation :

A titre de dividende 639 950,40 euros

Au compte « Autres réserves », soit 165 109,93 euros

Distribution de dividendes

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 0,76 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 17 janvier 2020.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30 %, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2016	698 893 €	/	/
30 septembre 2017	799 938 €	/	/
30 septembre 2018	799 938 €	/	/

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Bilan actif du Groupe CHIRAT

(en €)	ACTIF	30.09.19			30.09.18
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
	Concessions, brevets et droits similaires	479 399	410 401	68 998	94 111
	Fonds commercial (1)	152 449	152 449		
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	631 848	562 850	69 998	94 111
	Terrains	187 320		187 320	187 320
	Constructions	7 662 241	5 576 724	2 085 516	2 274 405
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	21 101 812	15 187 276	5 914 535	7 587 579
	Autres immobilisations corporelles	765 023	522 759	242 264	316 716
	Immobilisations en cours	274 053		274 053	25 948
	Avances et acomptes				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 990 450	21 286 760	8 703 690	10 391 970
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts	5 900	5 900		
	Autres immobilisations financières	756		756	756
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	6 671	5 900	771	771
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	30 628 971	21 855 511	8 773 459	10 486 853
	Matières premières, approvisionnements	1 951 805	107 136	1 844 668	1 875 182
	En cours de production de biens	133 870		133 870	141 702
	Avances et acomptes versés sur commandes				6 480
	Clients et comptes rattachés	4 483 184	200 655	4 282 528	3 708 658
	Autres créances	440 174		440 174	900 845
	Valeurs mobilières de placement	560 000		560 000	560 000
	Disponibilités	1 953 810		1 953 810	2 421 600
	Charges constatées d'avance	179 120		179 120	250 468
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 701 964	307 792	9 394 171	9 864 936
	TOTAL DE L'ACTIF	40 330 935	22 163 303	18 167 631	20 351 790
	(1) Dont droit au bail				

Bilan passif du Groupe CHIRAT

(en €)	PASSIF	30.09.19	30.09.18
	Capital social ou individuel (dont versé : 673 632)	673 632	673 632
	Autres réserves	4 977 845	4 828 236
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	671 068	949 735
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 322 546	6 451 604
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	715 136	689 803
	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	715 136	689 803
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 025 959	7 950 003
	Emprunts et dettes financières divers (3)	515 505	506 277
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	75 315	55 846
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 307 723	2 699 673
	Dettes fiscales et sociales	1 434 513	1 547 705
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	220 091	77 290
	Autres dettes	550 840	347 260
	Produits constatés d'avance		26 325
	TOTAL DETTES	11 129 949	13 210 383
	TOTAL DU PASSIF	18 167 631	20 351 790
	Crédit-bail mobilier		
	Dettes et produits constatés d'avance sauf (1) : à plus d'un an	3 740 028	5 973 185
	à moins d'un an	7 314 605	7 181 351
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat du Groupe CHIRAT

(en €)	30.09.19	30.09.18
Production vendue — Biens	21 153 597	20 213 919
— Services	482 024	465 087
Chiffre d'affaires net	21 635 621	20 679 007
Production stockée	- 7 832	8 355
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	239 529	530 292
Autres produits	5 583	83
Produits d'exploitation	21 872 903	21 217 738
Matières premières et autres approvisionnements	6 288 566	5 886 982
Variations de stocks	15 427	- 446 801
Autres achats et charges externes (1)	4 254 816	4 375 414
Impôts, taxes et versements assimilés	511 197	544 542
Salaires et traitements	5 302 343	5 242 641
Charges sociales	1 886 780	1 820 171
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 519 174	2 435 054
Dotations aux provisions sur actif circulant	202 646	129 190
Dotations pour risques et charges		
Autres charges	7 145	42 435
Charges d'exploitation	20 988 098	20 029 631
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	884 805	1 188 106
Autres intérêts et produits assimilés	4 387	5 797
Reprise sur provisions, transferts de charges	600	720
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	4 987	6 517
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	127 555	140 781
Différences négatives de change		
Charges financières	127 555	140 781
RÉSULTAT FINANCIER	- 122 568	- 134 263
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	762 236	1 053 842
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 823	18 850
Produits exceptionnels sur opérations en capital	32 000	120 333
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Produits exceptionnels	36 823	139 184
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	629	2 110
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	25 381	52 023
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	25 333	13 083
Charges exceptionnelles	51 344	67 216
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 14 520	71 967
Impôt sur les bénéfices	76 647	176 075
RÉSULTAT NET	671 068	949 735
(1) Y compris Redevances de crédit-bail mobilier		

Annexe des comptes consolidés - Règles et méthodes comptables

(Les comptes consolidés du groupe Chirat. Documents au 30 septembre 2019)

1. Périmètre de consolidation

Toutes les filiales placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

La liste de l'ensemble des sociétés consolidées au titre de chaque période est présentée ci-après.

Sociétés	30.09.2019 % d'intérêt	30.09.2018 % d'intérêt
S.A.R.L. Visualise	99,8 %	99,8 %
S.C.I. Gerson	99,9 %	99,9 %
S.C.I. H.C.	99,3 %	99,3 %
S.C.I. Chirat	98,9 %	98,9 %

2. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

[2.1.] Référentiel comptable

Les comptes annuels consolidés ont été présentés selon la réglementation comptable française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et en particulier dans le respect des principes suivants :

- Continuité de l'exercice
- Séparation des exercices
- Permanence des méthodes
- Méthode des coûts historiques

[2.2.] Modalités de consolidation

■ Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 30 septembre 2019. Toutes les participations significatives dans lesquelles le groupe Chirat assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées. L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » : eu égard aux pourcentages d'intérêts (cf. point 1 ci-dessus) détenus dans les filiales, les intérêts minoritaires ne sont pas retraités dans les comptes consolidés du groupe Chirat ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

■ Méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères

Le groupe Chirat ne détient aucune participation dans des sociétés situées à l'extérieur de la zone euro.

■ Elimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

■ Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 30 septembre 2019, à l'exception des S.C.I. dont la date de clôture est le 31 décembre.

■ Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	Oui Non N/A	Note
- Comptabilisation des contrats de location-financement	Oui	6
- Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Oui	9
- Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A	
- Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif	N/A	
- Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A	

3. Faits majeurs de l'exercice

Aucun fait significatif n'est à mentionner au titre de l'exercice.

4. Immobilisations incorporelles

[4.1.] Fonds commercial

- Apport le 21 avril 1958 par la SDF Anthelme et Henri Chirat à la S.A.R.L. Chirat pour un montant de 11 K€.
- Réévalué à 152 K€ lors de la réévaluation légale de 1976.

Ce fonds n'est pas juridiquement protégé. Il a fait l'objet d'un amortissement à compter du 1^{er} octobre 1997 sur une durée de 5 ans.

[4.2.] Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode		
	Economique	Fiscal	Durée
Logiciels, licences et marques	linéaire	linéaire	2 ans ou 3 ans

5. Immobilisations corporelles

Les amortissements consolidés correspondent à la somme de ceux dotés par chaque société incluse dans le périmètre de consolidation et le retraitement des opérations de crédit-bail. Les modes et durées d'amortissements pratiqués dans chaque société sont économiquement justifiés et ne sont donc pas modifiés dans le cadre des opérations de consolidation.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement sur une durée adaptée à chaque catégorie de biens.

[5.1.] Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode		
	Economique	Fiscal	Durée
Constructions	linéaire	linéaire	10 à 30 ans
Matériels et outillages	linéaire	linéaire/dégressif	3 à 10 ans
Installations générales	linéaire	linéaire/dégressif	8 à 20 ans
Matériels de transport	linéaire	linéaire	3 à 5 ans
Matériels de bureau	linéaire	linéaire/dégressif	3 à 10 ans

[5.2.] Immobilisations corporelles. Amortissements dérogatoires

L'amortissement dérogatoire constaté dans les comptes sociaux de la SA Imprimerie Chirat, des S.C.I. Chirat et HC a été retraité dans le cadre des comptes consolidés.

L'impact sur le résultat consolidé s'élève avant impôt à + 9 K€.

[5.3.] Écarts d'évaluation

Les écarts d'évaluation portent sur les titres de la S.C.I. Gerson lors de sa prise de contrôle (montant de 94 K€).

Le plan d'amortissement retenu pour cet écart était de 15 ans à compter de la prise de contrôle en 1994.

Ce poste est entièrement amorti depuis le 30 septembre 2008.

6. Crédit-bail

Les biens dont la SA Chirat a la disposition par contrat de crédit-bail, sont traités dans les bilans et les comptes de résultats consolidés comme s'ils avaient été acquis par emprunt. En conséquence, les postes d'immobilisations corporelles (Matériels et logiciels de production) ont reçu les montants financés à l'origine par un organisme de crédit-bail en contrepartie d'un emprunt inscrit au passif correspondant à l'engagement de crédit-bail (Capital et intérêts).

Valeur d'origine des biens pris en crédit-bail et retraités : 13 337 K€. Les emprunts correspondants restant dûs au 30/09/2019 s'élèvent à 4 477 K€. Ces immobilisations sont amorties selon les mêmes règles que celles décrites pour les immobilisations corporelles de même nature.

L'impact sur le résultat consolidé de ces retraitements se monte avant impôt à - 177 K€.

Les contrats ou les locations financières portant sur des biens autres que des matériels et logiciels de production ont été maintenus en charges.

7. Stocks

Les stocks sont évalués, soit au coût d'acquisition ou de production, soit, si elle est inférieure, à la valeur nette probable de réalisation. Les méthodes de valorisation utilisées sont :

- pour les stocks de matières premières (Papier) et de fournitures, le FIFO,
- pour les stocks d'en-cours de fabrication, le coût de revient de production.

8. Frais de personnel

Il figure en charges d'exploitation, sous la rubrique « salaires et traitements », la participation des salariés.

Le montant s'élève à 35 K€ au titre de l'exercice au 30 septembre 2019.

9. Provisions

Le montant des engagements de retraite au 30 septembre 2019, s'élève à 715 K€.

Ce chiffre est basé sur le calcul d'indemnité théorique par salarié coefficienté d'une probabilité pour chaque salarié d'être encore dans l'entreprise à l'âge du départ en retraite, d'un coefficient d'actualisation (1,5%) de la fin de carrière à aujourd'hui, de l'ancienneté acquise, d'une revalorisation des salaires de 2% par an, d'un taux de charges sociales et fiscales de 36,6%.

Au titre de ces engagements, une provision pour charges figure dans les comptes consolidés, soit 715 K€ couvrant la totalité des engagements.

10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans l'ensemble des sociétés et diverses prestations.

11. Résultat exceptionnel

Les principaux mouvements constituant le résultat exceptionnel sont les suivants:

	en K€
■ Produits	
- produits sur opérations de gestion	+ 4
- cessions d'actifs corporels	+ 32
■ Charges	
- dotation provisions risques et charges	- 25
- valeurs comptables des actifs corporels cédés	- 25

12. Impôts sur les bénéfices

• L'impôt sur les sociétés correspond au cumul, corrigé de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du groupe.

Les différences de retraitement de consolidation donnent lieu également à la constatation d'une fiscalité différée.

Les impôts différés sont calculés au taux d'impôt de 28 %.

• La ventilation de la charge d'impôt de l'exercice est la suivante (montant en K€):

- impôts exigibles	85
- impôts différés	- 9

Total **76 (charges)**

• Analyse des impôts différés au bilan (montant en K€) :

	30.09.2019	30.09.2018
- indemnité de départ à la retraite	200	193
- Organig	1	1
- provision congés payés	120	117
- participation	10	9
Total actif	331	320

– amortissements dérogatoires	191	188
– autres provisions réglementées	1	1
Total passif	192	189
Total net	139¹	131

¹ Montant figurant en autres créances à l'actif.

13. Engagements hors bilan

[13.1.] Dettes garanties par des sûretés réelles

(en K€)

	30.09.2019
• Hypothèques 1 ^{er} rang	457
• Nantissements matériels	436
• Promesse d'affectation hypothécaire	57

14. Tableau de variation des capitaux propres

	Montants en €	
Capitaux propres (en K€)	30.09.2019	30.09.2018
* Décomposition		
Capital	674	674
Réserves	4 978	4 828
Résultat de la période	671	949
Capitaux propres	6 323	6 451
* Variations réserves		
Affectation résultat antérieur	949	1 535
Distribution	– 800	– 800
Régularisation	/	/
Variations des réserves	149	735
* Variations capital	0	0
Variations du capital	0	0

15. Tableau des filiales consolidées

Montants en €

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus	
				Brute	Nette
S.A.R.L. Visualise	15 244	9 651	99,80 %	11 419	11 419
S.C.I. Gerson	1 524	313 413	99,90 %	98 993	98 993
S.C.I. Chirat	137 204	26 277	98,89 %	135 680	135 680
S.C.I. H.C.	216 477	352 866	99,30 %	214 953	214 953

Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes versés à la SA CHIRAT	Observations
0	0	780	+ 9	0	Ex. clos 30.09.2019
0	0	15 144	+ 15 066	15 052	Ex. clos 31.12.2018
0	0	26 550	+ 12 055	11 922	Ex. clos 31.12.2018
0	0	31 861	+ 31 686	31 463	Ex. clos 31.12.2018

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2019

A l'Assemblée générale du Groupe CHIRAT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du GROUPE CHIRAT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

**Responsabilités des commissaires aux comptes
relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à ROANNE, le 4 décembre 2019

Le Commissaire aux Comptes

SAS EXCO HESIO

Jean-Michel LANNES



Bilan actif de l'Imprimerie CHIRAT SA

(en €)	ACTIF	30.09.19			30.09.18
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
	Concessions, brevets et droits similaires	250 725	181 726	68 998	94 111
	Fonds commercial (1)	152 449	152 449		
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	403 174	334 175	69 998	94 111
	Terrains	123 050		123 050	123 050
	Constructions	7 019 884	5 147 730	1 872 153	2 045 354
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 151 266	7 116 862	1 034 403	989 040
	Autres immobilisations corporelles	765 023	522 759	242 264	316 716
	Immobilisations en cours	274 053		274 053	25 948
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 333 277	12 787 352	3 545 925	3 500 110
	Autres participations	461 044		461 044	461 044
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts (2)	5 900	5 900		
	Autres immobilisations financières	27 389		27 389	27 389
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	494 348	5 900	488 448	488 448
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	17 230 800	13 127 428	4 103 372	4 082 670
	Matières premières, approvisionnements	1 951 805	107 136	1 844 668	1 875 182
	En cours de production de biens	133 870		133 870	141 702
	Avances et acomptes versés sur commandes				6 480
	Clients et comptes rattachés	4 526 817	200 655	4 326 161	3 770 078
	Autres créances (3)	469 959		469 959	988 829
	Valeurs mobilières de placement	560 000		560 000	560 000
	Disponibilités	1 930 183		1 930 183	2 397 175
	Charges constatées d'avance	110 200		110 200	121 905
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 682 835	307 792	9 375 042	9 861 353
	TOTAL DE L'ACTIF	26 913 635	13 435 220	13 478 415	13 944 023
	(1) Dont droit au bail				
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			5 900	6 500
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)			258 205	171 194

Bilan passif de l'Imprimerie CHIRAT SA

(en €)	PASSIF	30.09.19	30.09.18
	Capital social ou individuel (dont versé : 673 632)	673 632	673 632
	Ecart de réévaluation	24 149	24 149
	Réserve légale	67 363	67 363
	Autres réserves	3 806 024	3 478 945
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	805 060	1 127 016
	Provisions réglementées	655 829	642 840
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 032 058	6 013 947
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 548 353	1 871 256
	Emprunts et dettes financières divers (3)	513 301	504 438
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	75 315	55 846
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 105 767	3 500 690
	Dettes fiscales et sociales	1 433 781	1 546 967
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	220 091	77 290
	Autres dettes	549 746	347 260
	Produits constatés d'avance		26 325
	TOTAL DETTES	7 446 356	7 930 076
	TOTAL DU PASSIF	13 478 415	13 944 023
	Crédit-baill mobilier	4 477 436	6 078 706
	Dettes et produits constatés d'avance sauf (1) : à plus d'un an	1 930 976	2 391 100
	à moins d'un an	5 440 064	5 483 129
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat de l'Imprimerie CHIRAT SA

(en €)	30.09.19	30.09.18
Production vendue — { Biens Services	21 153 597	20 213 919
	482 024	465 087
Chiffre d'affaires net	21 635 621	20 679 007
Production stockée	- 7 832	8 355
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	239 529	530 292
Autres produits	5 582	82
Produits d'exploitation	21 872 902	21 217 737
Matières premières et autres approvisionnements	6 288 566	5 886 982
Variations de stocks	15 427	- 446 801
Autres achats et charges externes (1)	5 928 981	5 990 784
Impôts, taxes et versements assimilés	510 958	544 307
Salaires et traitements	5 266 866	5 211 021
Charges sociales	1 886 780	1 820 171
Dotations aux amortissements sur immobilisations	785 078	760 715
Dotations aux provisions sur actif circulant	202 646	129 190
Dotations pour risques et charges		
Autres charges	7 145	40 253
Charges d'exploitation	20 892 450	19 936 625
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	980 451	1 281 111
Produits financiers de participations	58 436	58 109
Autres intérêts et produits assimilés	5 986	7 921
Reprises sur provisions, transferts de charges	600	720
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	65 023	66 751
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	67 913	64 040
Différences négatives de change		
Charges financières	67 913	64 040
RÉSULTAT FINANCIER	- 2 890	2 710
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	977 561	1 283 822
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 823	18 850
Produits exceptionnels sur opérations en capital	32 000	120 333
Reprises sur provisions et transferts de charges	54 690	37 174
Produits exceptionnels	91 513	176 358
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	629	2 110
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	25 381	52 023
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	67 679	91 763
Charges exceptionnelles	93 690	145 896
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 2 176	30 461
Participation des salariés aux résultats	35 477	31 620
Impôt sur les bénéfices	134 847	155 648
RÉSULTAT NET	805 060	1 127 016
(1) Dont crédit-bail mobilier		1 542 476
Dont crédit-bail immobilier	1 601 270	

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 30.09.2019

1. Faits majeurs

[1.1.] Événements principaux de l'exercice

Aucun fait significatif n'est survenu au cours de l'exercice.

[1.2.] Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

[2.1.2.] Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

[2.1.2.1.] Fonds commercial

- Apport le 21 avril 1958 par la SDF Anthelme et Henri Chirat à la SARL Chirat pour un montant de 10 610 €.
- Réévalué lors de la réévaluation légale de 1976.
- Le fonds n'est pas juridiquement protégé. Il a fait l'objet d'un amortissement à compter du 1^{er} octobre 1997 sur une durée de 5 ans.

[2.1.2.2.] Amortissement

Types d'immobilisations	Mode		
	Economique	Fiscal	Durée
Logiciels et procédés	Linéaire	Linéaire	2 ans ou 3 ans

2. Informations relatives au bilan

[2.1.] Actif

[2.1.1.] Tableau des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations (acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste)
Autres postes d'immobilisations incorporelles	398 318	17 715
Terrains	123 050	
Constructions sur sol propre	3 761 278	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 423 007	91 605
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 091 593	412 287
Matériel de transport	364 524	47 971
Matériel de bureau et mobilier informatique	436 080	13 476
Immobilisations corporelles en cours	25 948	274 053
TOTAL	16 225 483	839 394
Autres participations	461 044	
Autres titres immobilisés	15	
Prêts et autres immobilisations financières	33 889	
TOTAL	494 948	
TOTAL GÉNÉRAL	17 118 751	857 109

Immobilisations	Diminutions par virement de poste à poste	Diminutions par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles		12 860	403 174
Terrains			123 050
Constructions sur sol propre			3 761 278
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		256 007	3 258 605
Installations techniques, matériel et outillage industriels		352 615	8 151 266
Matériel de transport		64 000	348 494
Matériel de bureau et informatique, mobilier		33 029	416 528
Immobilisations corporelles en cours	25 948		274 053
TOTAL	25 948	705 652	16 333 277
Autres participations			461 044
Autres titres immobilisés			15
Prêts et autres immobilisations financières		600	33 289
TOTAL		600	494 348
TOTAL GÉNÉRAL	25 948	719 112	17 230 800

[2.1.3.] Tableau des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)				
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles	304 206	42 828	12 860	334 175
Constructions sur sol propre	2 299 526	127 687		2 427 213
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 839 405	137 118	256 007	2 720 517
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 102 553	366 923	352 615	7 116 862
Matériel de transport	97 953	87 035	38 619	146 369
Matériel de bureau et informatique, mobilier	385 934	23 484	33 029	376 390
TOTAL	12 725 373	742 249	680 270	12 787 352
TOTAL GÉNÉRAL	13 029 580	785 078	693 130	13 121 528

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires					
Immobilisations amortissables	Dotations		Reprises		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	
Constructions sur sol propre	32 068		13 703		18 364
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			9 468		- 9 468
Installations techniques, matériel et outillage		33 858		28 833	5 024
Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 752		2 684	- 931
TOTAL	32 068	35 611	23 171	31 518	12 989
TOTAL GÉNÉRAL	32 068	35 611	23 171	31 518	12 989
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	67 679		54 690		12 989

[2.1.4.] Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

[2.1.4.1.] Amortissement

Types d'immobilisations	Mode		
	Economique	Fiscal	Durée
Constructions	Linéaire	Linéaire	10 à 30 ans
Matériel et outillage	Linéaire	Linéaire	3 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	Linéaire/dégressif	8 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	Linéaire/dégressif	3 à 10 ans

[2.1.4.2.] Etat des mouvements de l'actif immobilisé

Les principaux investissements directs réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

• Logiciels	17 715 €
• Installation et agencements	91 606 €
• Matériels et installations techniques	412 287 €
• Autres immobilisations corporelles :	
– matériels de transport	47 971 €
– matériels de bureau et informatique, mobiliers	13 477 €
– immobilisations en-cours	274 053 €
Total	857 109 €

[2.1.4.3.] Crédits-baux

(en €)

	Installations Matériel / outillage
Valeur d'origine	10 673 850
REDEVANCES PAYÉES	
• Cumuls exercices antérieurs	5 018 297
• Exercice	1 601 270
Total	6 619 567
REDEVANCES À PAYER	
• à 1 an au plus	1 601 270
• à plus d'1 an et 5 ans au plus	2 856 475
• à plus de 5 ans	19 690
Total	4 477 435
VALEUR RÉSIDUELLE	
• à 1 an au plus	
• à plus d'1 an et 5 ans au plus	104 450
• à plus de 5 ans	2 289
Total	106 739
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	1 601 270

12.1.5.] Immobilisations financières**12.1.5.1.] Liste des filiales et participations**

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus	
				Brute	Nette
S.A.R.L. Visualise	15 244	9 651	99,80 %	11 419	11 419
S.C.I. Gerson	1 524	313 413	99,90 %	98 993	98 993
S.C.I. Chirat	137 204	26 277	98,89 %	135 680	135 680
S.C.I. H.C.	216 477	352 866	99,30 %	214 953	214 953

Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	Observations
0	0	780	+ 9	0	Ex. clos 30.09.2019
0	0	15 144	+ 15 066	15 052	Ex. clos 31.12.2018
0	0	26 550	+ 12 055	11 922	Ex. clos 31.12.2018
0	0	31 861	+ 31 686	31 463	Ex. clos 31.12.2018

12.1.5.2.] Postes du bilan relatifs aux filiales et participations, ainsi qu'avec la holding

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société à un lien de participation
Participations	461 044	
Créances clients et comptes rattachés	43 633	
Emprunts et dettes financières divers	66 669	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	835 967	
Charges financières	3 946	
Produits financiers	60 036	

12.1.6.] Stocks**12.1.6.1.] Stocks de produits achetés**

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode FIFO.

12.1.6.2.] Stocks de produits fabriqués

Les en-cours de fabrication sont évalués au coût de revient de production.

12.1.7.] Créances**12.1.7.1.] Créances clients**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

12.1.8.] Comptes de régularisation**12.1.8.1.] Charges constatées d'avance**

La totalité des charges constatées d'avance concerne des charges d'exploitation.

12.2.] Passif**12.2.1.] Capital****12.2.1.1.] Mouvements de l'exercice**

Le capital est composé de 842 040 actions de 0,8 € de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

Le montant de l'écart de réévaluation incorporé au capital est de 136 848 €.

12.2.1.2.] Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société

La SA Imprimerie Chirat est société mère du Groupe Chirat.

12.2.2.] Autres capitaux propres**12.2.2.1.] Évaluations fiscales dérogatoires**

• Résultat de l'exercice	+ 805 060 €
• Impôt sur les bénéfices	+ 134 847 €
Résultat avant impôt	= 939 907 €
• Variation des provisions réglementées	+ 12 989 €
• Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires	+ 952 896 €

12.2.2.2.] Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Base

• Charges à payer	467 548 €
• Taux d'imposition (1)	28 %
Allègements de la dette future d'impôts	130 913 €

L'impôt non comptabilisé à payer au titre des provisions réglementées à réintégrer ultérieurement dans l'assiette (ou au titre d'autres dispositions fiscales) se compose comme suit :

• Provision spéciale de réévaluation	2 095 €
• Amortissements dérogatoires	653 733 €
Base totale	655 828 €
• Taux d'imposition (1)	28 %
• Accroissement de la dette future d'impôts	183 631 €

(1) Taux de droit commun applicable à l'exercice clos.

12.2.3.] Provisions pour risques et charges

Cette rubrique est nulle à l'arrêté du 30 septembre 2019.

12.2.3.1.] Provisions réglementées

Cette rubrique comprend :

• Le solde de la provision spéciale de réévaluation pour :	2 095 €
• Le montant des amortissements dérogatoires :	653 733 €

[2.2.3.2.] Engagements de retraite

Le montant des engagements de retraite au 30 septembre 2019 s'élève à 715 137 € y compris charges sociales et fiscales.

Ce chiffre est basé sur le calcul d'indemnité théorique par salarié et tient compte d'une probabilité pour chaque salarié d'être encore dans l'entreprise à l'âge du départ en retraite.

[2.2.4.] Dettes financières**[2.2.4.1.] Classement par échéance**

(en €)

Rubriques	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 548 346	684 494	863 852	-
Emprunts et dettes financières diverses	446 533	215 376	231 157	-

[2.2.4.2.] Dettes garanties par des sûretés réelles données

Montants en €

• Hypothèques 1 ^{er} rang	457 723 €
• Promesse d'affectation hypothécaire	57 124 €
• Nantissements sur matériels	434 624 €

[2.2.5.] Autres dettes**[2.2.5.1.] Classement par échéance**

(en €)

Rubriques	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 105 767	2 269 800	835 967	
Personnel et comptes rattachés	838 435	838 435		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	429 139	429 139		
État et autres collectivités publiques :				
– impôts sur les bénéfices				
– taxe sur la valeur ajoutée	38	38		
– autres impôts, taxes assim.	166 169	166 169		
Groupe et Associés	66 768	66 768		
Autres dettes	549 746	549 746		
Dettes sur immobilisations	220 091	220 091		
Produits constatés d'avance	0	0		

[2.2.5.2.] Charges à payer et produits à recevoir

Se reporter à la liasse fiscale – annexe tableau 2058 B – cadre II.

3. Informations relatives au compte de résultat**[3.1.] Charges sociales**

Il figure en déduction de cette rubrique, un montant de 39 860 € au titre du CICE (crédit impôt compétitivité emploi).

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Le CICE a été affecté aux investissements en matériels de production.

[3.2.] Résultat exceptionnel

Les principaux mouvements constituant le résultat exceptionnel sont les suivants :

• Produits :

– produits sur opérations de gestion	+ 4 823 €
– reprise provisions réglementées	+ 54 690 €
– cession d'actifs corporels	+ 32 000 €

• Charges :

– dotation provisions réglementées	– 67 679 €
– charges sur opérations de gestion	– 584 €
– valeurs comptables des actifs corporels cédés	– 25 381 €

[3.3.] Impôt sur les bénéfices**[3.3.1.] Ventilation**

(en €)

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts	977 561	(– 37 653)
Impôts société	(– 132 749)	(– 2 099)
Résultat après impôts	844 812	(– 39 752)

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

[3.3.2.] Impôt société

Il est constitué :

Montants en €

• de l'IS au taux de 28 %	137 002
• de la réduction d'impôt mécénat	– 2 155
	<u>134 847</u>

4. Autres informations**[4.1.] Honoraires commissariat aux comptes**

Le montant pris en charge s'élève à 16 800 € sur l'exercice.

[4.2.] Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	14
Employés	23
Ouvriers	147
Apprentis	3
Total	187

Tableau financier au 20 décembre 2019

(en €)	TABLEAU FINANCIER	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
I. Situation financière en fin d'exercice						
	Capital social	673 632	673 632	673 632	673 632	673 632
	Nombre d'actions émises	842 040	842 040	842 040	842 040	842 040
	Nombre d'obligations concertables en actions	0	0	0	0	0
II. Résultat global des opérations effectives						
	Chiffre d'affaires hors taxes	21 635 622	20 679 007	21 446 295	20 620 765	20 590 138
	Résultat avant impôts, amortissements et provisions	1 879 341	2 067 016	2 385 491	2 104 337	1 804 848
	Impôt sur les bénéfices	134 847	155 648	353 246	342 660	238 294
	Résultat après impôts, amortissements et provisions	805 060	1 127 016	1 177 598	948 676	717 016
	Résultat distribué	639 950	799 938	799 938	698 893	505 224
	Participation des salariés	35 477	31 620	141 902	130 289	94 072
III. Résultat des opérations réduit à une seule action						
	Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	2,03	2,23	2,24	1,94	1,75
	Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,96	1,34	1,40	1,13	0,85
	Dividende versé à chaque action	0,76	0,95	0,95	0,83	0,60
IV. Ventilation de la nature des actions						
	Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
	Nombre maximum d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
	Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
V. Personnel						
	Nombre de salariés	187	196	198	208	220
	Montant de la masse salariale	5 266 866	5 211 021	5 308 109	5 371 509	5 597 473
	Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 886 780	1 820 171	1 842 813	1 835 660	1 830 074

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2019

A l'Assemblée générale de la Société IMPRIMERIE CHIRAT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société IMPRIMERIE CHIRAT SA relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date

d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ROANNE, le 4 décembre 2019

Le Commissaire aux Comptes

SAS EXCO HESIO

Jean-Michel LANNES



Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions Réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019

A l'Assemblée générale de la Société IMPRIMERIE CHIRAT SA,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

■ Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

1. Convention d'assistance

Administrateur concerné : Monsieur Jacques CHIRAT

Nature et objet : Prestations de conseils et d'assistance par la société CHIRAT FINANCES, dans la gestion administrative, financière et comptable, dans la gestion des investissements. Les prestations ainsi fournies par la société CHIRAT FINANCES sont rémunérées sur la base du coût réel plus 4,5 %. Cette convention se renouvelle d'année en année par tacite reconduction.

Cette convention permet à la société Imprimerie CHIRAT de bénéficier du savoir-faire et de la compétence de la société CHIRAT FINANCES dans les domaines mentionnés.

Modalités : Montant pris en charges à ce titre au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019 : 252 805 € HT.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Rémunération des comptes courants

Administrateur concerné : Monsieur Jacques CHIRAT

Nature et objet : Rémunération des sommes laissées en compte courant au taux maximum fiscalement déductible.

Modalités : Au 30 septembre 2019, le compte courant est soldé.

2. Avance en Compte Courant à la S.C.I. CHIRAT

Administrateur concerné : Monsieur Jacques CHIRAT

Nature et objet : La SA Imprimerie CHIRAT a effectué une avance en compte courant en date du 13 janvier 2012 à la S.C.I. CHIRAT, d'un montant de 167 300 €. Cette avance est rémunérée au taux de 3 % sur une durée de 120 mois.

Modalités : Au 30 septembre 2019, le capital restant dû est de 43 633 €.

Les intérêts perçus au cours de la période s'élèvent à 1 599 € HT.

Fait à ROANNE, le 4 décembre 2019.

Le Commissaire aux comptes
SAS EXCO HESIO
Jean-Michel LANNES





Livres & Beaux livres

Catalogues industriels

Magazines / Revues / Annuaires / Guides



Siège Social

744 route de Ste-Colombe
42540 St-Just-la-Pendue
Tél. 04 77 63 25 44

Agence Rhône-Alpes

3 place Gerson
69005 Lyon
Tél. 04 78 29 66 01

Agence Paris

73 rue du Cardinal Lemoine
75005 Paris
Tél. 01 44 32 05 50

www.imprimerie-chirat.fr